



NOTE DE RENTREE 2023-2024

Madame, Monsieur,

L'ensemble de l'équipe pédagogique vous souhaite une très bonne rentrée, à vous et vos enfants.

PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- **Classe des TPS-PS**: Cindy AIPAR avec Isabelle BERTHONNEAU, ATSEM

- **Classe des MS-GS**: Virginie PESSEREAU avec Alyssia BOUTET ATSEM

- **Classe des GS -CP**: François PRIMAULT et Aline CARBONNIER (complément de service le vendredi) avec Léa PIALAT ATSEM (tous les matins)

- **Classe des CP-CE1**: Christophe PAULIN

- **Classe des CE1-CE2**: Emilie JEANNEAU

- **Classe des CM1-CM2**: Stéphane DUPRÉ (Directeur) et Nadia JUILLET (décharge de direction le jeudi et 1 lundi sur 3)

RASED : le réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté de notre école comprend :

- une maîtresse E: Virginie PORNIN (elle travaille en petit groupe pour aider les élèves en lecture, écriture, calcul...Aide les élèves à apprendre à réfléchir, se souvenir, prendre confiance...)
- une psychologue scolaire : Chloé GUERRIN

Pour les contacter : vous pouvez passer par l'enseignant de votre classe ou laisser un message au 05 49 66 76 23 avec vos coordonnées et disponibilités.

HORAIRES :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 9h00-12h00 - 13h30-16h30



FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE.

Nous vous rappelons que l'accueil se fait dès **8h50** et dès **13h20** l'après-midi.

En maternelle, **seules les personnes autorisées peuvent récupérer l'élève.**

En élémentaire, **les enfants sont autorisés à rentrer seuls cependant pour connaître**

l'avis des parents, une autorisation de sortie vous est adressée en début d'année.

Je rappelle que **l'enfant est sous la responsabilité des parents à partir de 16h30. En cas de retard, l'enfant sera conduit en garderie (service payant) ou peut attendre à l'extérieur de l'école en fonction de son âge.**

Merci de respecter les horaires ou de prévoir une inscription en garderie.



SIFUP : Syndicat qui gère les temps des personnels extra-scolaires (cantine, car, garderie...)

Le secrétariat du SIFUP est à votre service le lundi, mardi, le mercredi et vendredi matin de 8h30 à 11h30.

Par téléphone au **05.49.68.04.90**, par mail sifup123soleil@gmail.com ou par courrier :1 impasse des Terres Fortes Vrères 79100 St Léger de Montbrun

Cantine: Laisser un message **avant 8h30** le matin de chaque absence, sinon le repas sera décompté de la carte de l'enfant au **05.49.66.30.68** .

OBLIGATION SCOLAIRE ET ABSENCES

Les responsables légaux des enfants doivent impérativement prévenir le jour même l'enseignant de toute absence de leur enfant (**laisser une information sur la messagerie de l'école ou auprès d'un enseignant au 05.49.96.70.26.**)

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

Des absences non justifiées, de convenance personnelle (vacances pendant le temps scolaire...) ou trop nombreuses entraîneront un rapport à l'Inspection de l'Education Nationale.



MATERIEL SCOLAIRE

Les enfants doivent toujours être en possession de leur matériel (colle, stylos, règle...)

et ce jusqu'à la fin de l'année. Les livres confiés à votre enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité (manuel scolaire, livre de la bibliothèque...) En cas de détérioration, nous vous demanderons de remplacer l'ouvrage concerné. Un cartable rigide assure la bonne conservation des livres, cahiers et classeurs.



REUNION DE RENTREE.

Cette réunion est extrêmement importante et il est fortement recommandé que toutes les familles y soient représentées. Elle sera organisée le jeudi 14 septembre à 18h30 dans la salle de motricité de l'école.



FICHES DE RENSEIGNEMENTS et ASSURANCES

L'école vous remettra 2 fiches de renseignements pré-remplies qu'il faudra compléter ou corriger en rouge en rayant les informations erronées et en écrivant à côté les nouvelles informations. Une fiche concerne les renseignements généraux (nom, adresse, téléphone,...) et l'autre concerne les personnes à appeler en cas d'urgence et les personnes autorisées à venir chercher l'enfant à l'école. **Toute personne dont le nom ne figure pas dans cette liste n'est pas autorisée à raccompagner votre enfant.** Si vous n'avez pas suffisamment de place sur la feuille que l'on vous remet, n'hésitez pas à ajouter le nom d'autres personnes sur un papier libre, même si ces personnes ne viendront que ponctuellement récupérer votre enfant.

La fiche d'urgence qui sera remise aux secours en cas d'hospitalisation de votre enfant sur le temps scolaire.

Vous seriez immédiatement avertis par nos soins si cela arrivait !

Les élèves de l'école vont participer, tout au long de l'année, à des sorties sportives, culturelles ou éducatives. L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties qui dépassent les horaires de l'école. Vous pouvez choisir l'assureur en toute liberté. Vous pouvez souscrire un contrat avec une assurance scolaire (ex. MAE ou autres) ou auprès de votre compagnie d'assurance habitation, par exemple. Dans tous les cas, vérifiez qu'il prévoit la « GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT ».

Merci de remplir les fiches de renseignements et fournir une attestation d'assurance pour chacun de vos enfants le plus rapidement possible.



HYGIENE ET SANTE

Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments aux élèves. Par conséquent, un enfant fébrile ne doit pas être envoyé à l'école. Pour tout problème de santé (allergie, asthme... si votre enfant doit prendre un traitement à l'année ou s'il présente des problèmes de santé particuliers (allergie, asthme, allergies graves...), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être mis en place. Contactez le directeur ou le Médecin scolaire. N'oubliez pas de contrôler régulièrement la tête de vos enfants et de nous informer en cas d'invasion parasitaire.

AUTORISATIONS DE DIFFUSION / INTERNET

Une autorisation de diffusion sera donnée aux élèves. Ces autorisations concernent la diffusion de photos, de textes et de productions plastiques dans l'école sur l'application **éducartable** et sur le **site de l'école**. En aucun cas ces photos et ces productions ne seront diffusées sur d'autres sites.

Je vous rappelle l'adresse du site de l'école: sites79.ac-poitiers.fr/st-leger-de-montbrun/

LIAISON ECOLE / FAMILLE

Elle se fera par le biais du **cahier de correspondance** de votre enfant ou sur **l'application Educartable**. Vous pourrez, par exemple, y écrire vos demandes de rendez-vous. Je vous demande de bien vouloir signer tous les mots qui y sont collés ou envoyés sur l'application, seule façon pour l'enseignant de s'assurer que votre enfant vous les a bien montrés.

Les entretiens se font sur rendez-vous. Il est demandé que les appels téléphoniques soient évités sur le temps de classe (récréations de 10h30 à 10h 45 et de 15h00 à 15h15 et disponibilité après 16h30).

CALENDRIER SCOLAIRE 2022 2023

Rentrée	Le lundi 4 septembre 2023
Automne	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023
Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024
Hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2023
Printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024
Eté	Fin des cours: samedi 6 juillet 2024

Attention : suspension des cours du mercredi 8 mai au lundi 13 mai

Ce document est à conserver précieusement.

Je soussigné(e) avoir pris connaissance de la note de rentrée 2023-2024 concernant mon/mes enfant(s).....

Signature :